

**PROVINCE DE QUÉBEC,
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ELZÉAR**

COMPTE RENDU DE L'ÉLECTION DU 17 FÉVRIER 2019

Donc, le 31^e jour du mois de décembre 2018, un Avis public est donné aux électeurs de la susdite municipalité que les postes des membres du conseil municipal ouverts aux candidatures.

Toute déclaration de candidature à l'un ou l'autre des postes ouverts devra être produite au bureau de la présidente d'élection du lundi au jeudi, à partir du 04 janvier 2019 jusqu'au 17 janvier 2019, de 8 h à 16h30, et le vendredi 18 janvier 2019, de 9 h à 16h30 sans interruption.

À la fin de cette période pour la déclaration de candidature, c'est-à-dire vendredi 18 janvier 2019 à 16h30, les résultats sont les suivants :

CONSEILLER(ÈRE) SIÈGE NO 4 :

Une déclaration de candidature a été déposée par madame Hélène Durette de Saint-Elzéar-de-Témiscouata pour le poste de conseillère siège no. 4, le 7 janvier 2019 à 10 h 04. Cette déclaration est accompagnée de 15 signatures d'appui d'électeurs de la municipalité. Elle a été vérifiée et déclarée **ACCEPTÉE**.

CONSEILLER (ÈRE) SIÈGE NO. 5 :

Une déclaration de candidature a été déposée par madame Katy Nadeau de Saint-Elzéar-de-Témiscouata pour le poste de conseillère siège no. 5, le 16 janvier 2019 à 13 h 05. Cette déclaration est accompagnée de 8 signatures d'appui d'électeurs de la municipalité. Elle a été vérifiée et déclarée **ACCEPTÉE**.

CONSEILLER(ÈRE) SIÈGE NO. 6 :

Une déclaration de candidature a été déposée par madame Mélissa Boucher Caron de Saint-Elzéar-de-Témiscouata pour le poste de conseillère siège no. 6, le 18 janvier 2019 à 10 h. Cette déclaration est accompagnée de 8 signatures d'appui d'électeurs de la municipalité. Elle a été vérifiée et déclarée **ACCEPTÉE**.

À l'expiration de l'heure fixée pour déposer des déclarations de candidatures, soit à 16 h 30 le 18 janvier 2019, comme il n'y a qu'une seule déclaration de candidature au poste de **conseiller siège no. 4**, je déclare **madame Hélène Durette** élue par acclamation **CONSEILLÈRE au siège no. 4** de cette municipalité pour un mandat de deux ans et 8 mois.

Comme il n'y a qu'une seule déclaration de candidature pour le poste de **conseiller siège no. 5**, je déclare **madame Katy Nadeau** élue par acclamation **CONSEILLÈRE au siège no. 5** de cette municipalité pour un mandat de deux ans et 8 mois

Comme il n'y a qu'une seule déclaration de candidature pour le poste de **conseiller siège no. 6**, je déclare **madame Mélissa Boucher Caron** élue par acclamation **CONSEILLÈRE au siège no. 6** de cette municipalité pour un mandat de deux ans et 8 mois.

En conséquence, je déclare qu'il n'y aura pas d'élection par scrutin, le dimanche 17 février 2019.

DONNÉ À SAINT-ELZÉAR CE : 18 janvier 2019.

Présidente d'élection